



attestation pôle emploi non remise

Par **Alex280818**, le **09/06/2020** à **17:29**

Bonjour,

Je vais essayer de vous résumer la situation, suite à mon congé parental j'ai, avec l'accord de mon employeur, fait un abandon de poste (je travaillais dans la restauration rapide et ce type de procédure est très courant).

J'ai donc été licenciée fin octobre 2019, j'ai dû attendre début janvier 2020 pour avoir solde de tout compte et attestation d'emploi mais il manquait l'attestation pôle emploi, je l'ai signalé et ai attendu mi mars pour en avoir une erronée (les 12 mois de salaire renseignés étaient ceux précédant mon licenciement donc durant mon congé parental et non les 12 derniers mois travaillés).

Impossible de les joindre durant le confinement, j'ai eu la secrétaire mi mai et lui ai envoyé les fiches de paye concernées afin de gagner du temps, à ce jour toujours rien.

Ma première question est comment saisir les prud'hommes car je pense que mon employeur ne me délivrera rien?

Deuxièmement, j'ai demandé les fiches de paye de l'année 2019 même si ces dernières étaient à 0, sur celle de Novembre 2019 apparaît un net à payer de 772, somme que je n'ai jamais reçue mais que mon employeur a été déclaré aux impôts, je leur ai signalé mais silence radio.

Puis-je demandé ou exiger le paiement de cette somme?

J'espère avoir été le plus claire possible et attends vos réponses.

Merci beaucoup

Bonne fin de journée

Alexia

Par **morobar**, le **09/06/2020** à **17:44**

Bonjour,

Il est exact que l'abandon de poste est courant dans votre branche car les salariés et les employeurs ne sont informés de rien.

Chaque fois que j'ai eu à faire face à un abandon de poste, je n'ai jamais licencié.

Ainsi pas de papiers, pas de droit au chômage, pas de liberté d'embauche nulle part.

Le salarié reste dans la liste du personnel c'est gratuit.

Ceci dit vos réclamations ne souffrent d'aucune constatation sérieuse. C'est donc le conseil des prudhommes qu'il faut saisir, mais en formation de référé.